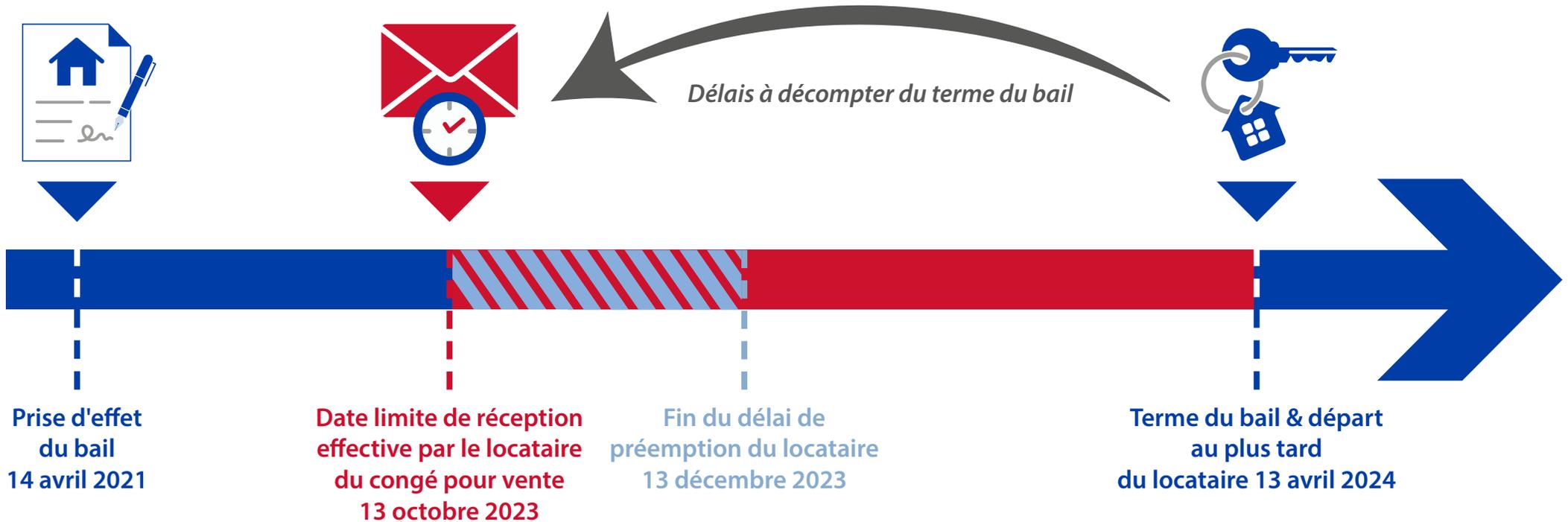




# Chronologie de la délivrance d'un congé pour vendre ou reprise dans le cadre d'un bail nu soumis aux dispositions de la loi du 6 juillet 1989 (article 15)

## Congé pour vendre



Exemple avec un bail conclu pour une durée de 3 ans  
(bailleur personne physique ou SCI familiale ou indivision)

■ Période préavis  
d'une durée de 6 mois

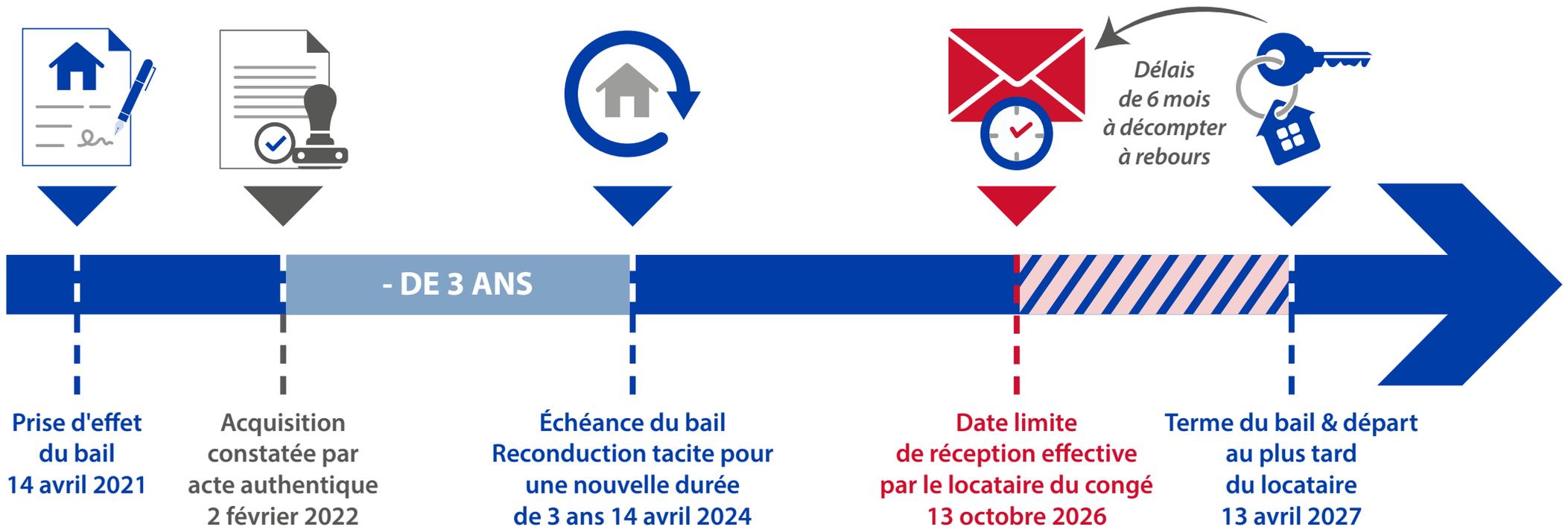


■ Période ouverte pour l'exercice du droit de  
préemption du locataire d'une durée de 2 mois



## Congé pour vendre suite à une acquisition occupée

Acquisition moins de 3 ans avant le terme du bail



Exemple avec un bail conclu pour une durée de 3 ans  
(bailleur personne physique ou SCI familiale ou indivision)

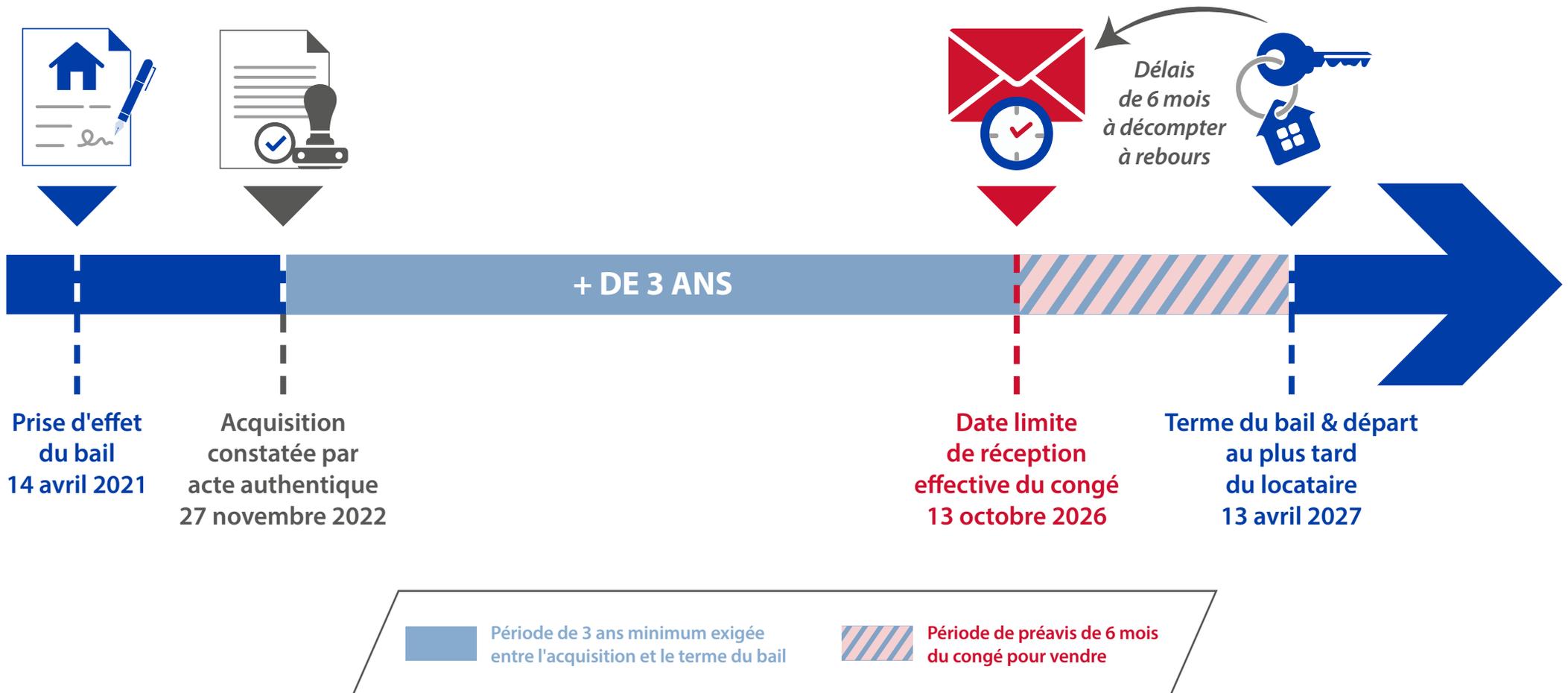
 Période de moins de 3 ans entre l'acquisition et l'échéance du bail

 Période de préavis de 6 mois du congé pour vendre



## Congé pour vendre suite à une acquisition occupée

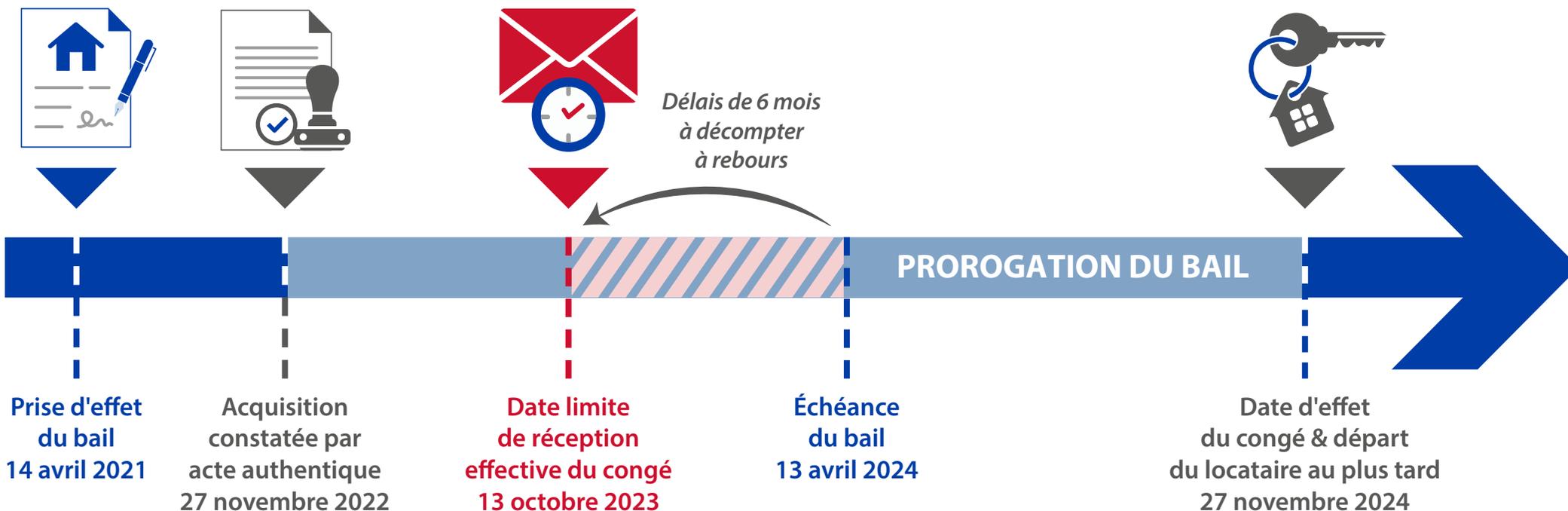
Acquisition plus de 3 ans avant le terme du bail conclu pour une durée de 6 ans (personne morale autre que SCI familiale)





## Congé pour reprise du bien acheté occupé

Acquisition moins de 2 ans avant le terme du bail



Exemple avec un bail conclu pour une durée de 3 ans  
(bailleur personne physique ou SCI familiale ou indivision)

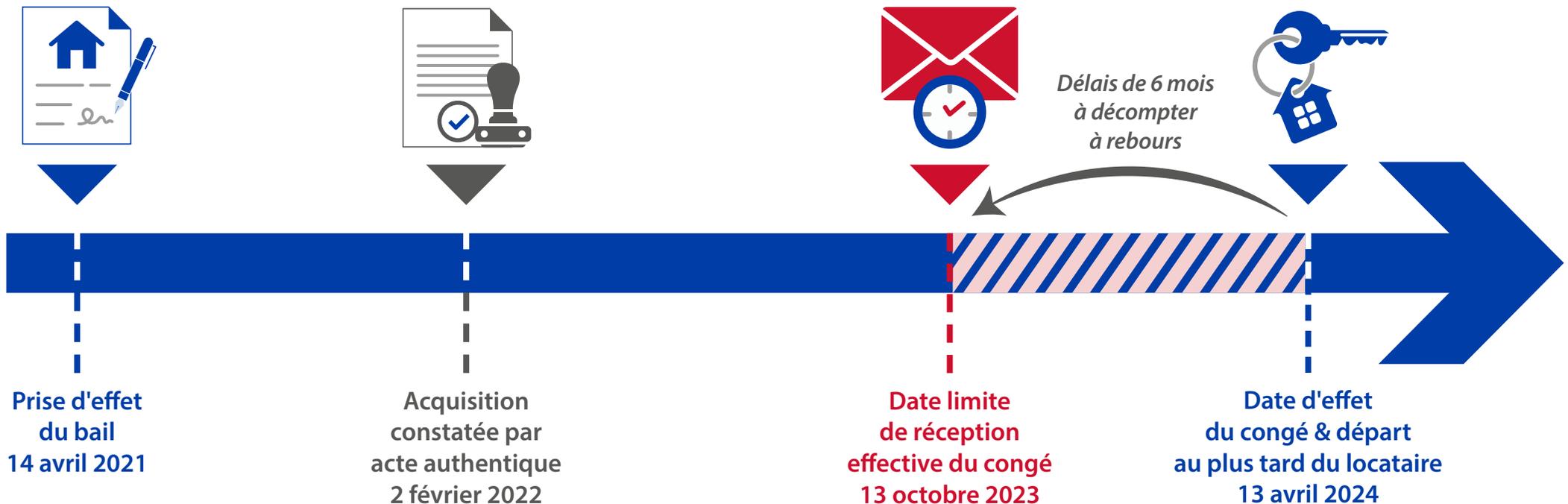
■ Période de 2 ans entre l'acquisition et la reprise du bien

▨ Période de préavis de 6 mois du congé pour reprise



## Congé pour reprise du bien acheté occupé

Acquisition plus de 2 ans avant le terme du bail



Exemple avec un bail conclu pour une durée de 3 ans  
(bailleur personne physique ou SCI familiale ou indivision)

 Période de préavis de 6 mois du congé pour reprise